

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2018

Publication : 27/12/2018

Le Maire



DÉLIBÉRATION

N° 46/2018-DECEMBRE

OBJET :

Tarifs 2019
Eau et assainissement

Date de Convocation :
13 décembre 2018

Secrétaire de séance :
Marie Maintenant

Assistait également à la réunion :
Isabelle Paysan.

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 28 décembre 2018 et de sa publication le 27 décembre 2018.
Le Maire,

acte pouvant faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Nbre de voix délibérantes : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix huit le dix huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christophe Barral, maire.

Etaient présents :

- Mesdames : Arlette Guille-Bounmy, Bernadette Coudray, Mireille Guyon, Marie Maintenant, Françoise Rousseau,
- Messieurs : Christophe Barral, Xavier Doteau, Fabien Martin, Cédric Vallée, Christian Villedieu.

Etaient représentés :

- Jean-Luc Chevalier par Bernadette Coudray
- Marie-Pierre Pichodo par Françoise Rousseau
- Pascal Rigot à Fabien Martin
- Odile Bouquet à Xavier Doteau
- Joannick Angoulevant par Christian Villedieu

Les tarifs pour les services de l'eau et l'assainissement sont les suivants au 1^{er} janvier 2019 :

Surtaxe de l'eau	0.47 / m ³
Service de l'assainissement	
Abonnement annuel	93 €
m ³	1.12 €

Lors de la préparation des budgets 2019, ces tarifs pourront être réexaminés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

[Signature]
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Le Maire
[Signature]
Christophe Barral

1 page 31/119